



## **FAQ FINESS**

### [Périmètre de FINESS](#)

[Immatriculation et mise à jour des dossiers](#)

[Signification et constitution du numéro FINESS](#)

[Déménagement, changements juridiques, etc...](#)

[Numéro prescripteur d'un médecin](#)

[Accès aux données FINESS](#)

[Site Web FINESS](#)



## Périmètre de FINESS

### 1. Quel est le périmètre de FINESS ?

Sont enregistrés dans FINESS certains établissements et services des secteurs sanitaire, médico-social et social et ceux de formation aux professions de ces secteurs, **soumis à toute forme d'autorisation préalable**, en application des dispositions du code de la santé publique ou du code de l'action sociale et des familles (Source : Arrêté du 13 novembre 2013 relatif à la mise en place d'un répertoire national des établissements sanitaires et sociaux :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028218434&categorieLien=id>).

Vous pouvez télécharger la liste complète des catégories d'établissements et services suivis dans FINESS via le lien suivant : <http://finess.sante.gouv.fr/fininter/jsp/nomenclatures.do>.

#### Remarques :

- les établissements et services étrangers ainsi que ceux de Polynésie Française et de Nouvelle-Calédonie ne disposent pas de numéro FINESS
- Les transporteurs sanitaires ne sont plus suivis dans FINESS depuis avril 2019
- Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) ne sont plus suivis dans FINESS suite à l'instruction parue le 15 avril 2014 (page 263 et suivante : [http://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2014/14-03/ste\\_20140003\\_0000\\_p000.pdf](http://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2014/14-03/ste_20140003_0000_p000.pdf))

### 2. Je suis fournisseur de biens médicaux, quel est mon numéro FINESS ?

Les fournisseurs de biens médicaux (magasins d'optique, d'audioprothèses...) ne sont pas (et n'ont jamais été) répertoriés dans la base de données FINESS.

- L'Assurance Maladie attribue à votre magasin un numéro d'identifiant propre à la CNAM qui est parfois confondu avec un numéro FINESS. Merci de contacter votre CPAM pour connaître ce numéro ou en demander une attestation.
- Si vous vous installez et n'avez donc pas encore de numéro CNAM, alors vous devez présenter votre demande d'identification à la CPAM qui vous attribuera ce numéro. Les procédures sont présentées ici : <https://www.ameli.fr/professionnel-de-la-lpp/exercice-professionnel/vie-professionnelle/installation/installation>



### **3. Je suis médecin à la retraite quel est mon numéro FINESS ?**

Un médecin n'a pas de numéro FINESS à titre personnel. Le numéro FINESS est réservé aux établissements ou services (voir la rubrique « Périmètre de FINESS »).

La CPAM attribue aux médecins à la retraite un numéro dit « numéro prescripteur particulier » qu'ils doivent utiliser pour leurs prescriptions à titre gracieux.

Nous vous invitons donc à contacter votre caisse CPAM si vous souhaitez connaître ce numéro.



## Immatriculation et mise à jour des dossiers

### 4. Je souhaite faire immatriculer mon établissement ou service dans FINESS, comment faire ? / Le dossier de mon établissement ou service est erroné, comment le modifier ?

Pour toute demande d'immatriculation, de mise à jour du dossier FINESS ou d'information le concernant, merci de bien vouloir vous adresser, selon votre activité, au **service d'enregistrement FINESS** de :

- l'Agence Régionale de Santé (ARS) du département d'implantation, à défaut le siège → secteur sanitaire et médico-social <http://www.ars.sante.fr/>
- la Direction Régionale (et Départementale) de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DR(D)JSCS) de la **région** d'implantation → secteur social et formation <http://www.drdjcs.gov.fr/>

**Nota Bene :** pour l'île de France la DRIHL se substitue à la DRJSCS IDF pour gérer le répertoire FINESS sur le champ de l'hébergement/logement <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/contacts-a12.html>

**Ce sont ces services qui ont la charge des immatriculations et mises à jour de FINESS et qui seront capables de vous apporter toutes les informations utiles à ce sujet.**

Un gestionnaire FINESS prendra en charge votre demande, merci de préparer toute pièce justificative utile (arrêté d'autorisation, agrément, ...).



## Signification et constitution du numéro FINESS

### 5. Pourquoi avons-nous 2 numéros FINESS ? / Quelle est la différence entre numéro FINESS « géographique » et numéro FINESS « juridique » ?

Un établissement ou service (dit « ET » dans FINESS), lieu de l'activité à une adresse donnée, est enregistré dans FINESS avec un numéro FINESS dit « géographique ». Il est généralement également identifié par un n° SIRET, attribué par l'INSEE.

L'établissement est détenu par une entité juridique gestionnaire, généralement une personne morale, disposant d'un statut juridique. Cette entité juridique (dite « EJ » dans FINESS) est aussi immatriculée dans FINESS avec un numéro FINESS propre dit « juridique ». L'entité juridique est associée à un n° SIREN, attribué par l'INSEE.

Une entité juridique peut détenir plusieurs établissements ou services.

### 6. Comment est constitué le numéro FINESS ?

Le numéro FINESS est l'identifiant principal d'une entité juridique ou d'un établissement/service.

La structure de ce numéro est identique qu'il s'agisse d'une entité juridique ou d'un établissement/service.

Le numéro FINESS est composé de 9 caractères et sa structure est la suivante :

- Position 1-2 : numéro du département d'implantation (2A, 2B pour la Corse ; 97 pour tous les départements d'outremer, le quatrième caractère dans ce cas précise le département 1 Guadeloupe, 2 Martinique, 3 Guyane, 4 Réunion, 5 Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour Mayotte, les deux premiers caractères sont 98).
- Position 3 : **zéro (systématiquement)**
- Position 4-8 : numéro d'ordre de 5 chiffres
- Position 9 : clé « de Luhn » calculée automatiquement (algorithme de Luhn)



## 7. Comment est calculée la clé de Luhn ?

Le dernier chiffre du numéro FINESS est une clé calculée par l'algorithme de Luhn à partir des 8 premiers chiffres du numéro FINESS. Vous trouverez sur Internet des sites permettant de la calculer.

Nota Bene : pour la Corse il faut remplacer A par 1 ou B par 2 pour le calcul de la clé.



## Déménagement, changements juridiques, etc...

### 8. Le déménagement de notre structure entraîne-t-il un changement de numéro FINESS ?

- **Déménagement d'une entité juridique**

Si l'entité juridique reste dans le même département alors elle conservera son numéro FINESS juridique. Sinon, elle sera obligatoirement ré-immatriculée dans FINESS : il y aura fermeture de l'entité juridique et ouverture d'une nouvelle entité juridique à la nouvelle adresse qui aura donc un nouveau numéro FINESS juridique.

- **Déménagement d'un établissement (ou service)**

Si l'établissement reste dans le même département alors il conservera son numéro FINESS géographique. Sinon, il sera obligatoirement ré-immatriculé dans FINESS : il y aura fermeture de l'établissement et ouverture d'un nouvel établissement à la nouvelle adresse qui aura donc un nouveau numéro FINESS géographique.

### 9. Un changement de statut juridique entraîne-t-il un changement du numéro FINESS juridique ?

Une entité juridique sera obligatoirement ré-immatriculée dans FINESS et donc disposera d'un nouveau numéro FINESS juridique uniquement s'il y a changement du n° SIREN.

Dans le répertoire SIRENE de l'INSEE, il y a changement du n° SIREN si la structure juridique passe d'un statut commercial à non commercial ou inversement.

### 10. La cession d'un établissement ou service entraîne-t-il un changement de son numéro FINESS géographique ?

Pourvu que l'établissement ou service conserve son activité il n'y a pas de ré-immatriculation dans FINESS. Il conservera donc son numéro FINESS géographique.

Pour toute question complémentaire nous vous invitons à contacter le service d'enregistrement FINESS en charge du dossier de votre structure (voir la rubrique « Immatriculation et mise à jour des dossiers »)



## Numéro prescripteur d'un médecin

### **11. Je suis taxi, pharmacien, professionnel de santé ou particulier. Comment retrouver le numéro FINESS d'un médecin ? En effet, celui-ci m'est demandé pour ma facturation ou remplir un document à destination de la CPAM.**

Un médecin n'a pas de numéro FINESS à titre personnel. Le numéro FINESS est réservé aux établissements ou services (voir la rubrique « Périmètre de FINESS »).

Vous recherchez probablement le numéro dit « prescripteur » qui identifie l'origine d'un acte, d'une ordonnance ou d'un bon de transport auprès de l'assurance maladie.

- Si le médecin a prescrit/pratiqué en tant que salarié d'un établissement de santé: c'est le numéro FINESS de cet établissement qui sert de numéro prescripteur à l'assurance maladie → n° à retrouver sur le site Web FINESS (\*) ou à demander à la CPAM ou bien encore à retrouver sur le site <https://annuaire.sante.fr/> à partir du nom du médecin.  
*(\*) On ne peut pas rechercher sur le site Web FINESS un établissement à partir du nom d'un professionnel y travaillant car FINESS ne contient aucune info sur les professionnels.*
- Si le médecin a prescrit dans le cadre de son activité libérale, alors le numéro prescripteur est un numéro délivré au médecin par l'assurance maladie, que vous pouvez demander à la CPAM du département d'exercice du médecin.



## Accès aux données FINESS

### 12. Proposez-vous une API ou un webservice permettant d'accéder directement aux données FINESS ?

Non, pas pour le moment.

Pour récupérer les données FINESS, vous pouvez :

- Réaliser des extractions CSV sur le site Web FINESS, cependant la recherche y est limitée à 3500 résultats. Le site Web FINESS est actualisé quotidiennement.
- Télécharger la base FINESS au format CSV sur l'open data des ministères : <https://www.data.gouv.fr/fr/search/?q=finess>. Les fichiers FINESS mis à disposition sur cette plateforme sont actualisés tous les 2 mois (Voir ci-dessous).

### 13. Comment télécharger la base FINESS ?

La base FINESS est mise à disposition du public et partenaires sur le site open data des ministères : <https://www.data.gouv.fr/fr/search/?q=finess>

- 6 jeux de données principaux sont disponibles (entités juridiques, établissements avec ou sans géolocalisation, activités de soins, équipements matériels lourds, équipements sociaux et médico-sociaux, disciplines d'enseignement). Ils sont actualisés tous les 2 mois. À télécharger pour chaque jeu de données:
  - Un fichier CSV
  - Un fichier PDF descriptif des en-têtes de colonnes
- Le périmètre des données mises à disposition est celui des entités juridiques ouvertes et des établissements ouverts.

### 14. Où trouver les nomenclatures FINESS ?

En complément, sur le site open data des ministères, sont également mises à dispositions les nomenclatures FINESS : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/finess-extraction-des-principales-nomenclatures/>



## **15. Les données FINESS sont-elles gratuites et peut-on les réutiliser librement ?**

Oui, toutes les données FINESS mises à disposition du grand public sur le site web FINESS. <http://finess.sante.gouv.fr> ou sur l'open data des ministères [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) sont libres d'accès et de droits, et peuvent être réutilisées librement sans conditions.

## **16. Pouvez-vous me communiquer les adresses email des structures ?**

Non, les adresses email des établissements ne sont pas diffusées au grand public.



## Site Web FINESS

### **17. Quelle est la fréquence d'actualisation du site Web FINESS ?**

Le site FINESS est actualisé chaque soir. Cela signifie que les mises à jour effectuées par les gestionnaires du répertoire FINESS le jour J sont visibles le lendemain à J+1 sur le site Web FINESS.

### **18. Quel navigateur utiliser pour naviguer sur le site Web FINESS ?**

Nous vous invitons à utiliser Google Chrome (version 37 ou supérieure) ou Internet Explorer (version IE 11 ou supérieure) plutôt que Mozilla Firefox qui pose des problèmes de rafraichissement des résultats entre 2 recherches.

### **19. Je constate des problèmes de rafraichissement des résultats entre 2 recherches, que faire ?**

Vous devez probablement utiliser le navigateur Mozilla Firefox avec lequel le site rencontre des problèmes de rafraichissement des résultats entre 2 recherches.

Entre 2 recherches nous vous conseillons de vider votre cache voire de relancer le navigateur.

Si les problèmes persistent, nous vous invitons à utiliser Google Chrome ou Internet Explorer, avec lesquels le site fonctionne parfaitement.

### **20. Sur le site Web FINESS, comment rechercher les établissements et services par catégorie FINESS ?**

Pour cela il vous faut cliquer dans la page de recherche sur le lien « Passer en mode de recherche par code de nomenclature ». Ce mode de recherche n'est plus thématique mais vous permet de rechercher les structures par catégorie ou agrégat de catégorie.

Pour ce faire vous devez sélectionner les catégories ou agrégats de catégories voulues dans les listes déroulantes de l'onglet « Catégorie de l'établissement » en n'oubliant pas de cliquer sur le bouton « Ajouter dans la liste » pour prendre en compte les critères sélectionnés.

La nomenclature FINESS des catégories et agrégats de catégories est disponible sur le site : <http://finess.sante.gouv.fr/fininter/jsp/nomenclatures.do>